













# UN *modèle* QUI COMBINE NOS FORCES ET QUI OUVRE LES HORIZONS

## HYBRIDE

Le modèle d'Aéma Groupe n'est pas une fusion, mais un rassemblement de marques fortes qui conservent chacune leur identité propre, s'enrichissent les unes les autres et s'appuient sur leurs visions partagées pour inventer de nouvelles solutions, de nouveaux modèles.



## ACTIVISTE

Nous portons un activisme éclairé, constructif et humain. Notre indépendance nous permet d'exprimer nos opinions dans le débat public. Nous le faisons de manière choisie, et toujours avec la volonté de co-construire un avenir meilleur au service de nos assurés, de l'intérêt général et du « vivant » (les Hommes et leur environnement).

## MUTUALISTE

Fondé par deux marques emblématiques du mutualisme – Macif et AÉSIO mutuelle –, Aéma Groupe est profondément ancré dans le modèle mutualiste et l'économie sociale et solidaire. Convaincus que ce modèle est encore mal connu malgré son immense potentiel, nous voulons le faire rayonner et lui donner une voix puissante dans les débats qui agitent aujourd'hui le secteur de la protection.

## OUVERT

Aéma Groupe représente un mutualisme de valeurs, ouvert à tous les sociétaires, adhérents, clients et partenaires qui partagent notre vision. L'intégration d'Abeille Assurances ou la création d'Ofi Invest démontrent notre capacité à ouvrir nos portes à des marques qui, bien que non mutualistes, contribuent à faire grandir notre modèle.



Schéma des marques et des filiales.  
Avril 2024.

## L'ÉCOSYSTÈME DE MARQUES

Grâce à la complémentarité de ses expertises (groupe multimarques, multiréseaux et multimétiers), Aéma Groupe est en mesure d'accompagner au mieux sa communauté de plus de 11 millions d'assurés (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises).

# POUR UNE SOCIÉTÉ plus solidaire, plus inclusive, plus respectueuse DE L'ENVIRONNEMENT

Aéma Groupe a défini trois combats prioritaires qui se déclinent à la fois en engagements pour le Groupe et en thématiques **à porter dans le débat public français et européen.**

## 1 Incarner une assurance responsable en mettant la prévention au cœur des enjeux

Aéma Groupe fait de l'accessibilité et de la pertinence de ses offres d'assurance une priorité : en anticipant les besoins émergents de ses clients et en leur donnant accès à une consommation durable. Via son Observatoire de la protection, Aéma Groupe étudie les préoccupations des Français et s'entoure d'experts pour identifier notamment les bons leviers de prévention pour demain. L'ensemble de ses marques travaillent sur des solutions innovantes, comme la création de pôles interconnectés du grand âge. Aéma Groupe plaide également pour une meilleure reconnaissance de la prévention dans la réglementation et pour l'ajout d'une garantie des mécanismes assurantiels dans les textes.

## 3 Affirmer la singularité mutualiste d'Aéma Groupe ainsi que son ancrage dans l'ESS

Groupe mutualiste, Aéma Groupe promeut ce modèle mutualiste et l'économie sociale et solidaire (ESS) notamment grâce à sa position dans le débat public et à sa double performance économique et sociale. Le Groupe milite également pour la mise en place d'un instrument juridique permettant aux mutuelles de se développer sur tout le territoire européen tout en conservant leur statut mutualiste, et pour la prise de participation des entreprises mutualistes en France. Par ailleurs, comprenant les risques et les opportunités de l'open data et de l'intelligence artificielle, Aéma Groupe s'est fixé des règles de gouvernance et d'éthique strictes, ainsi que des objectifs. À l'échelle européenne, le Groupe entend ainsi créer un cadre réglementaire favorable à l'assurance et ouvrir aux assureurs l'accès aux données de santé et de mobilité connectée.

## 2 Agir face au changement climatique et anticiper les transitions environnementales

Déploiement de solutions d'épargne tournées vers le financement de l'économie des territoires, réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises et du portefeuille immobilier... Aéma Groupe a pris plusieurs engagements pour accompagner la transition vers une économie durable et pour réduire son empreinte carbone. Également conscient des conséquences du dérèglement climatique, le Groupe défend la durabilité du régime « Cat Nat », milite pour des réglementations prenant en considération l'explosion du coût des sinistres et des frais de santé, et œuvre à la structuration des filières de l'économie circulaire, notamment pour le réemploi des pièces de rechange automobiles. Aéma Groupe défend également un modèle d'épargne durable et développe des modèles d'assurance-vie pour protéger le patrimoine à long terme et financer l'économie de manière responsable.

13 millions d'euros en faveur du climat et de la biodiversité

+ de 70 milliards d'euros investis dans différents actifs verts, soit 12 % des actifs du Groupe hors UC

+ de 97% des portefeuilles d'obligations d'entreprises des entités assurantielles du Groupe couverts par une analyse ESG

OFFRIR UNE  
*réponse globale  
et performante*  
À TOUS LES BESOINS  
DE PROTECTION



**La diversité des marques qui composent le Groupe  
et leur complémentarité contribuent à faire d'Aéma Groupe  
l'un des acteurs majeurs de la protection en France,**

capable d'apporter une réponse moderne, complète et performante aux besoins des Français. Aéma Groupe couvre ainsi l'intégralité des besoins essentiels en assurance : assurance dommages (automobile, deux-roues, habitation, loisirs), santé-prévoyance (individuelle et collective), épargne-retraite (crédit, épargne et assurance-vie) et, enfin, gestion d'actifs (actifs financiers cotés et non cotés, actifs immobiliers). Rassemblées par des valeurs communes, des convictions fortes et une culture de l'engagement profondément ancrée dans leur histoire, les marques d'Aéma Groupe sont entièrement tournées vers la satisfaction de leurs assurés.

# MACIF, ENSEMBLE vers l'excellence RELATIONNELLE

6,679 milliards

D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES\*

11 000

COLLABORATEURS\*\*

5,9 millions

DE SOCIÉTAIRES

1<sup>re</sup> société  
d'assurance

AUTO EN FRANCE\*\*\*

## La Macif, plus de 60 ans d'engagements mutualistes.

Société d'assurance mutualiste, la Macif construit depuis 1960 une relation de confiance durable avec ses assurés et met son activité au service d'un projet humain. Elle réunit aujourd'hui 5,9 millions de sociétaires-clients et adhérents qui mutualisent leurs risques pour protéger ce qui est essentiel à chacun : sa vie, ses proches et ses biens.

L'engagement, la solidarité et la proximité constituent la pierre angulaire du modèle mutualiste défendu par la Macif. Ces valeurs sont portées par l'engagement quotidien des délégués et des collaborateurs. Elles guident leur action pour accompagner les sociétaires, et plus largement la société, face aux nouvelles ruptures et fragilités liées aux grandes transformations économiques, sociales et sociétales. La Macif n'a pas d'actionnaire à rémunérer. Chaque année, elle réinvestit ses bénéfices dans des projets au service de ses sociétaires et de l'intérêt général.

Si l'assurance dommages à destination des particuliers constitue son cœur de métier historique, la Macif a diversifié son activité au fil du temps. Elle propose aujourd'hui des offres en assurance dommages, en épargne-retraite et en santé-prévoyance, destinées à apporter des solutions adaptées, utiles et au prix juste tout au long de la vie de ses sociétaires-clients et adhérents. Elle fait partie, avec AÉSIO mutuelle, des membres fondateurs d'Aéma Groupe.

## Lancé en 2021, le plan stratégique « Ma (P)référence, Ensemble vers l'excellence relationnelle » s'est achevé à la fin de l'année 2023.

Dans un contexte marqué par de nombreuses crises, la Macif a réussi à garder le cap qu'elle s'était fixé et dresse un bilan positif de ces trois années d'action

- 220 000 nouveaux assurés et 2 020 000 contrats produits chaque année en moyenne ;
- 1 300 recrutements nets en 3 ans ;
- 400 000 interactions mutualistes physiques ;
- la Macif a été élue Marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022 et en 2024\*\*\*\*.

\* Chiffres à fin 2023 pro forma incluant Apivia Macif Mutuelle.

\*\* Chiffre 2022, Macif, Apivia Macif Mutuelle et Macif Finance Épargne.

\*\*\* Classement de l'Argus de l'assurance paru le 5 mai 2022.

\*\*\*\* Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie Compagnies d'assurance.



# AÉSIO MUTUELLE, *c'est ça, la mutuelle* D'AUJOURD'HUI

*+ de 2 milliards*

D'EUROS DE  
COTISATIONS BRUTES HT

*+ de 3 200*

COLLABORATEURS

*2,5 millions*

D'ADHÉRENTS

*3<sup>e</sup> mutuelle  
de France*

SPÉCIALISÉE DANS LA  
PROTECTION DE LA PERSONNE

## AÉSIO mutuelle accompagne 2,5 millions de Français grâce à son offre globale de protection.

Spécialiste de la santé-prévoyance, elle agit chaque jour, avec ses parties prenantes, pour améliorer leur quotidien aujourd'hui comme demain. En tant que troisième mutuelle santé en France, elle a pour ambition de contribuer à faciliter l'accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire. Elle s'engage aux côtés de ses adhérents pour répondre à leurs préoccupations en matière de couverture sociale, de soins et de prévention et leur permettre d'être acteurs de leur santé. C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

AÉSIO mutuelle est née en 2021 de la fusion de trois mutuelles (Adréa, Apréva et Eovi Mcd) historiquement implantées dans les territoires, avec l'ambition de bénéficier de la force d'une grande mutuelle tout en conservant la proximité avec ses adhérents. AÉSIO mutuelle accompagne ceux qui lui font confiance au quotidien, grâce à l'expertise de ses collaborateurs et l'engagement des délégués mutualistes, élus par les adhérents de la mutuelle, au cœur des territoires.

## Une mutuelle proche de ses adhérents

AÉSIO mutuelle fait de la proximité une exigence pour accompagner celles et ceux qu'elle protège à la hauteur de leurs besoins, au cœur des territoires, partout en France, avec :

- un large réseau d'agences ;
- une accessibilité à ses services en ligne à tout moment ;
- un accompagnement personnalisé avec ses experts, que ce soit en ligne ou en agence, et des offres adaptées ;
- une communauté d'élus mutualistes proches des adhérents et qui les représentent ;
- un engagement concret sur le terrain avec des actions d'information, de solidarité et de prévention, aux côtés de ses partenaires, à destination de ses adhérents et du grand public.

AÉSIO mutuelle s'engage à répondre aux besoins de ses adhérents avec un haut niveau d'exigence pour une relation client authentique et de qualité, tout en restant fidèlement attachée aux valeurs phares de son modèle mutualiste : solidarité, démocratie, responsabilité et liberté.

Données 31.12.2023



ABEILLE ASSURANCES,  
*donner des ailes*  
À VOTRE AVENIR

*6,6 milliards*

D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
ACTIVITÉ ASSURANTIELLE

*4300*

COLLABORATEURS

*3,1 millions*

DE CLIENTS

*Top 3*

DES ACTEURS DE L'AGRICOLE  
EN FRANCE

*Top 5*

DES ACTEURS DE LA RETRAITE  
INDIVIDUELLE

Compagnie majeure de l'assurance en France, forte de 170 ans d'expérience et 4 300 collaborateurs dans le pays, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et d'épargne-retraite.

Grâce à une stratégie multicanale unique, elle couvre plus de 3,1 millions de clients particuliers, agriculteurs, professionnels et artisans/commerçants, via un réseau de distribution implanté sur l'ensemble du territoire français (1 000 agents généraux, 1 630 courtiers, 105 conseillers épargne actuelle), une banque patrimoniale (UFF) et une distribution par canal direct avec 185 conseillers téléphoniques (dont Eurofil).

Abeille Assurances a par ailleurs pour partenaire historique l'Afer, première association d'épargnants en France (avec 752 000 adhérents).

Abeille Assurances est, depuis septembre 2021, une marque d'Aéma Groupe, présent dans le top 5 des acteurs de l'assurance en France.



OFI INVEST,  
*une nouvelle dimension*  
POUR L'AVENIR

**203,6**  
milliards

D'EUROS D'ACTIFS SOUS  
GESTION À FIN 2023\*

**650**

COLLABORATEURS

**5<sup>e</sup>**

GROUPE FRANÇAIS  
DE GESTION D'ACTIFS\*\*

Créé en septembre 2022, Ofi Invest est le pôle de gestion d'actifs d'Aéma Groupe. Il se positionne aujourd'hui au cinquième rang des groupes français sur ce marché avec 203,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2023. Issu du regroupement des activités du groupe Ofi, d'Abeille Asset Management, d'Abeille REIM et d'Aéma REIM, Ofi Invest constitue un acteur de référence en matière d'investissement socialement responsable (ISR) en France.

La richesse et la complémentarité des solutions d'investissement proposées à travers ce nouveau pôle répondent à la fois au besoin d'accompagner et de financer les grandes transitions sociales et environnementales, et à la volonté croissante des investisseurs et des épargnants de concilier sens et performance pour leurs placements.

**Ofi Invest compte plus de 650 collaborateurs engagés au service d'investisseurs institutionnels et particuliers servis par des réseaux et partenaires de distribution, en France et à l'international. Ofi Invest rassemble sous différentes marques l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs :**

- Les actifs liquides avec Ofi Invest Asset Management à Paris et Syncicap AM à Hong Kong;
- Les actifs non cotés avec Swen Capital Partners (private equity, infrastructure, impact et dette privée) et Zencap Asset Management (dette privée);
- Les actifs immobiliers avec Ofi Invest Real Estate.

La force du groupe Ofi Invest, c'est à la fois de partager une vision et des valeurs communes tout en conservant la singularité dans l'approche et l'expertise de chacune de ses sociétés.

\* Ofi Invest au 31/12/2023, périmètre proforma incluant Egamo.  
\*\* Communications financières des entités concernées, au 31/12/2022.







## 2.1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

### 2.1.1 PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE

Le Groupe Aéma Groupe est un groupe d'assurance mutualiste dont l'entreprise mère est la SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle) Aéma Groupe, régie par le Code des assurances et à laquelle deux entreprises sont affiliées :

- Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Épargne-Retraite produites par Mutavie. Macif SAM est également en charge du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités IARD. Abeille Assurances Holding, filiale de Macif SAM, est en charge du pilotage et des performances des activités d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite de ses filiales Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé, sous le contrôle de ses actionnaires et de la tête de groupe prudentiel ;
- L'UMG Aésio Macif, Union Mutualiste de Groupe régie par le Code de la mutualité, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des

performances des activités Santé/Prévoyance. Elle regroupe les mutuelles suivantes : AÉSIO Mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et NUOMA.

La SGAM Aéma Groupe, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe a notamment pour objet :

- De définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- De piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis ;
- De s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- D'organiser la gouvernance et le pilotage du Groupe ;
- De coordonner la solidarité financière entre ses entreprises affiliées ;
- D'exercer un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés.











































































































































































## 3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés d'AEMA GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### Évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

#### Risque identifié

Votre Groupe comptabilise des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, selon les modalités exposées dans la note 3.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés et la note 3 de l'annexe aux comptes combinés.

Au 31 décembre 2023, ces provisions s'élèvent à 373,7 M€, dont 238,1 M€ au titre des placements immobiliers (terrains et constructions), 20,0 M€ au titre des placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation, et 115,6 M€ au titre des autres placements.

L'évaluation de la valeur d'inventaire des placements financiers repose sur :

- La détermination d'une valeur recouvrable pour les titres cotés, obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements, en cohérence avec la durée des passifs ;
- Un examen dossier par dossier, mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres non cotés ;
- Pour les titres toujours en portefeuille et qui étaient déjà détenus par les entités Abeille au 30/09/2021, un retraitement de consolidation doit être opéré. En effet, la PDD consolidée doit être calculée par rapport à leur valeur d'entrée dans le bilan d'ouverture utilisé pour le calcul de l'écart d'acquisition, soit leur valeur de marché au 30/09/2021.

Compte tenu de la part significative de jugement de la Direction, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constituait un point clé de notre audit.

*Paragraphes « Autres placements » et « Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances » de la Note 3.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation » ainsi que la note 3 de la partie « 3.1.3.7 » de l'annexe aux comptes combinés*

#### Notre réponse

- Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, par nos soins ou par celui des commissaires aux comptes locaux le cas échéant :

- Nous avons contrôlé la correcte classification des titres en portefeuille au regard de la réglementation ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue pour l'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable ;
- Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre du recensement des titres concernés ;
- Nous avons contrôlé la correcte application de la méthodologie de calcul de la provision sur un échantillon de titres et nous avons apprécié la cohérence du calcul de juste valeur retenue pour l'évaluation de la provision ;
- Nous avons rapproché les données comptables avec les données issues du système de gestion des placements ;
- Nous avons revu les effets de retournement du PPA et notamment le calcul de la PDD en vision consolidée ;
- Nous avons reçu et exploité les travaux réalisés par les auditeurs locaux des différentes filiales significatives du Groupe.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

### Évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

#### Risque identifié

Les provisions pour sinistres à payer non-vie, figurant au bilan combiné au 31 décembre 2023 pour un montant de 10 352 M€, représentent 7 % du passif.

Elles représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge des entités combinées exerçant des activités d'assurance non vie

Elles sont calculées selon les modalités présentées dans le paragraphe 3.1.3.5 et la note 16 de la partie 3.1.3.7 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.

*Paragraphe « PROVISIONS TECHNIQUES » de la Note 3.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation » ainsi que la note 16 « Provisions techniques brutes » de la partie « 3.1.3.7 » de l'annexe aux comptes combinés.*

#### Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons apprécié la fiabilité du dispositif de contrôle interne déployé sur la gestion directe pour évaluer les provisions dossiers par dossiers et la gestion déléguée ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions et des hypothèses retenues pour leur calcul ;
- Nous avons analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali) ;
- Nous avons procédé à notre propre évaluation des provisions sur un échantillon de produits/garanties ;
- Nous avons contrôlé la qualité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des sinistres à payer ;
- Nous avons réalisé des contrôles généraux informatiques sur les applications métiers impactant l'évaluation des sinistres à payer non vie ;
- Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

Enfin, nous avons circularisé les commissaires aux comptes locaux via des instructions d'audit.

### Évaluation des provisions d'assurance-vie

#### Risque identifié

Les provisions d'assurance vie s'élèvent à 76 958 M€ au 31 décembre 2023.

Les modalités d'évaluation sont précisées à la note 3.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles correspondent aux engagements du Groupe envers ses bénéficiaires des contrats d'assurance vie et de prévoyance dont les modalités sont décrites dans la note « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

Du fait de l'importance de ce poste dans les comptes combinés, nous avons considéré que l'évaluation des provisions d'assurance vie constituait un point clé de notre audit.

*Paragraphe « PROVISIONS TECHNIQUES » de la Note 3.1.3.5 « Contrats d'assurance vie » ainsi que la Note 16 « Provisions techniques brutes » de la partie « 3.1.3.7 » de l'annexe aux comptes combinés*

#### Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions d'assurance vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons mis à jour notre connaissance des procédures de contrôle interne des systèmes d'information et du processus de déversement en comptabilité ;
- Nous avons rapproché la comptabilité et les données de gestion ;
- Nous avons réalisé des recalculs de provisions mathématiques par sondages ;
- Nous avons revu les comptes « souscripteurs » et examiné les rapprochements bancaires ;
- Nous avons procédé à une revue analytique des provisions mathématiques en lien avec les résultats statistiques ;
- Nous avons reçu et exploité les travaux réalisés par les auditeurs locaux des filiales significatives du Groupe.

Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe aux comptes combinés donnent une information appropriée.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 2.5.4 « Solvabilité » du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du Code des assurances.

### AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes d'AEMA GROUPE par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2005 pour GROUPE Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GROUPE Y Audit était dans la 18<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet FORVIS MAZARS dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, dont quatre années pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6<sup>o</sup> du III de l'article L.821-2 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 4 juin 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y AUDIT

FORVIS MAZARS

**Christophe MALÉCOT**

**Maxime SIMOEN**

**Olivier LECLERC**

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



# 4

## COMPTES SOCIAUX DE LA SGAM AÉMA GROUPE

4.1 COMPTES SOCIAUX P. 108

4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES P. 115

## 4.1 COMPTES SOCIAUX

### 4.1.1 BILAN

#### ACTIF

(en euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières	19 015	14 915
Participations par mise en équivalence		
Autres participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	15	15
Prêts		
Autres immobilisations financières	19 000	14 900
<b>Actif immobilisé</b>	<b>19 015</b>	<b>14 915</b>
Stocks et en-cours		
Créances	6 254 181	1 186 533
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	6 254 181	1 186 533
Capital souscrit et appelé, non versé		
Divers	18 039 166	15 535 440
Valeurs mobilières de placement	17 848 104	12 225 147
<i>dont actions propres</i>		
Disponibilités	191 062	3 310 293
Comptes de régularisation	5 514	5 629
Charges constatées d'avance	5 514	5 629
<b>Actif circulant</b>	<b>24 298 860</b>	<b>16 727 602</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Écart de conversion actif		
<b>Total actif</b>	<b>24 317 876</b>	<b>16 742 518</b>

## PASSIF

<i>(en euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital social ou individuel	2 086 360	2 086 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 285	42 285
Report à nouveau	-225 632	-225 632
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 903 012</b>	<b>1 903 012</b>
Provisions pour risques	265 647	209 279
Provisions pour charges	401 523	276 169
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>667 170</b>	<b>485 447</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>18 886 896</b>	<b>13 588 577</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 791 413	1 373 334
Dettes fiscales et sociales	16 095 483	12 215 243
<b>Dettes diverses</b>	<b>2 860 798</b>	<b>765 481</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 860 798	765 481
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>Dettes</b>	<b>21 747 693</b>	<b>14 354 058</b>
Écart de conversion passif		

<b>Total passif</b>	<b>24 317 876</b>	<b>16 742 518</b>
---------------------	-------------------	-------------------

## 4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>48 962 694</b>	<b>47 373 552</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 286	-
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	3 703 004	9 888 384
Autres produits	-	-
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>52 666 985</b>	<b>57 261 937</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	17 909 445	19 671 972
Impôts, taxes et versements assimilés	3 794 511	3 762 735
Salaires et traitements	19 050 529	19 355 969
Charges sociales	10 916 985	14 234 622
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>125 354</b>	<b>276 169</b>
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions	125 354	276 169
Autres charges	801 786	482 374
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>52 598 610</b>	<b>57 783 841</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>68 374</b>	<b>-521 904</b>
<b>Quote-part sur opérations faites en commun</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	364 233	7 006
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>364 233</b>	<b>7 006</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	-	48
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	25 186
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>25 234</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>364 233</b>	<b>-18 228</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>432 607</b>	<b>-540 132</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	764 734	1 739 095
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>764 734</b>	<b>1 739 095</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 298	6 631
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 184	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>64 482</b>	<b>6 631</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>700 252</b>	<b>1 732 464</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 135 119	1 195 180
Impôts sur les bénéfices	-2 259	-2 848
<b>Total des produits</b>	<b>53 795 951</b>	<b>59 008 038</b>
<b>Total des charges</b>	<b>53 795 951</b>	<b>59 008 038</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### 4.1.3.1 Principes, règles et méthodes comptables

#### PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux de la SGAM Aéma Groupe pour l'exercice clos, sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La date de clôture des comptes est le 31 décembre.

Les comptes sont présentés en euros.

#### Règles d'évaluation des principaux postes du bilan

##### Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Néant.

##### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### Valeurs mobilières

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêt couru et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : derniers cours du jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- Sicav et parts de Fonds Communs de Placement (FCP) : dernier prix de rachat.

Si la valeur de réalisation est inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée.

#### CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### FAITS SIGNIFICATIFS

Néant.

#### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 553 866 euros. Ces honoraires concernent à la fois l'audit des comptes sociaux et des comptes combinés.

#### Organisation de la SGAM Aéma Groupe

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la SGAM Aéma Groupe constitue l'entité mère du Groupe dont les affiliées sont Macif SAM et l'UMG Aésio Macif.

Les frais de la SGAM Aéma Groupe au titre de l'année 2023 sont répartis entre ses entreprises affiliées qui réaffectent aux autres entités du groupe (Abeille Assurances Holding, Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, AÉSIO Mutuelle, etc.) selon des clés de répartition.

#### Combinaison des comptes de la SGAM Aéma Groupe

La SGAM Aéma Groupe est l'entreprise mère du Groupe et est à ce titre, désignée comme entité combinante. Elle est consolidée selon la méthode de la combinaison.

#### Capitaux propres

Le fonds d'établissement de la société est de 2 086 360 euros et se compose comme suit :

- Macif SAM : 1 251 816 euros ;
- UMG Aésio Macif : 834 544 euros.

#### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

#### 4.1.3.2 Détail des comptes

##### IMMOBILISATIONS

(en euros)	Solde à l'ouverture	Acquisition apports	Autres	Cessions	Réévaluation	Solde à la clôture
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	14 900	12 000		7 900		19 000
<b>Immobilisations financières</b>	<b>14 915</b>	<b>12 000</b>		<b>7 900</b>		<b>19 015</b>
<b>Total général</b>	<b>14 915</b>	<b>12 000</b>		<b>7 900</b>		<b>19 015</b>

##### AMORTISSEMENTS

Néant.

##### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)		
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>1 903 012</b>
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>En moins</b>	<b>En plus</b>
Variations du capital	-	-
Variations des primes liées au capital	-	-
Variations des réserves	-	-
Variations des subventions d'investissement	-	-
Variations des provisions réglementées	-	-
Autres variations	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>1 903 012</b>

##### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Situation et mouvements				Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Augment. dotations de l'exercice	Diminutions		
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provision indemnités fin de carrière	276 169	125 354	-	-	401 523
Provision taxe Art. 39	175 388	-	6 815	-	168 572
Autres provisions	33 891	63 184	-	-	97 075
<b>Total</b>	<b>485 447</b>	<b>188 538</b>	<b>6 815</b>	<b>-</b>	<b>667 170</b>

##### EFFECTIF MOYEN EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) AU COURS DE L'EXERCICE

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	207
Non cadres	15
<b>Total</b>	<b>222</b>

## CRÉANCES ET DETTES

(en euros)

État des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	19 000	19 000	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	89 782	89 782	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 219	29 219	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	-	-	-
Groupe et associés	5 864 074	5 864 074	-
Débiteurs divers	271 105	271 105	-
Charges constatées d'avance	5 514	5 514	-
<b>Total général</b>	<b>6 278 695</b>	<b>6 278 695</b>	<b>-</b>
<i>Dont produit à recevoir</i>	353	-	-
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

(en euros)

État des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 791 413	2 791 413	-	-
Personnel et comptes rattachés	5 747 578	5 747 578	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 020 877	4 020 877	-	-
État : impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 629 888	1 629 888	-	-
Groupe et associés	2 851 235	2 851 235	-	-
Autres dettes	9 563	9 563	-	-
<b>Total général</b>	<b>21 747 693</b>	<b>21 747 693</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Dont charges à payer</i>	9 731 578	-	-	-

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en euros)

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total au 31 déc. 2023	Total au 31 déc. 2022
Production vendue de services (refacturation aux affiliées)	48 962 694	-	48 962 694	47 373 552
<b>Total</b>	<b>48 962 694</b>	<b>-</b>	<b>48 962 694</b>	<b>47 373 552</b>

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en euros)

Nature des charges	Montant
Divers	-64 482
<b>Total</b>	<b>-64 482</b>

(en euros)

Nature des produits	Montant
Divers	3 463
Reprise provisions diverses	761 271
<b>Total</b>	<b>764 734</b>

## HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

(en euros)	31 déc. 2023		
	Mazars	Groupe Y Audit	Total
Honoraires afférents à la certification des comptes	274 824	274 824	549 648
Services autres que la certification des comptes (SACC)	1 620	2 598	4 218
<b>Total général</b>	<b>276 444</b>	<b>277 422</b>	<b>553 866</b>

## RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en euros)	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Report déficitaire imputé	Impôt dû	Résultat net après impôt
<b>Total</b>	-	255 379	255 379	-	255 379	-	-

(en euros)	31 déc. 2023	
Résultat comptable de l'exercice		-
Réintégrations fiscales		373 986
Déductions fiscales		-1 18 607
<b>Détermination du résultat fiscal</b>	<b>Bénéfice</b>	<b>Déficit</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	255 379	-
Déficit de l'exercice reporté en arrière	-	-
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	-255 379	-
<b>Résultat fiscal</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## TRANSFERTS DE CHARGES

(en euros)	31 déc. 2023	
Nature des transferts	Imputation au compte	
Opérations de transferts et détachement de personnel	3 385 827	791 000/791 003
Avantages en nature	154 276	791 000/791 100
Refacturation de frais sur opérations financières	156 087	791 000
<b>Total</b>	<b>3 696 189</b>	<b>-</b>

## INDEMNISATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en euros)	2023
Indemnisation des membres des organes d'administration et de direction	367 258

## ENGAGEMENTS HORS BILAN EN MATIÈRE DE RETRAITES, PENSIONS ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

(en euros)	Dirigeants	Autres
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>3 761 899</b>
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	-	3 761 899
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>4 074 173</b>
Pensions et indemnités assimilées	-	-
Compléments de retraite pour personnel en activité	-	-
Compléments de retraite pour personnel à la retraite	-	-
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	-	3 230 502
Autres engagements	-	843 671

## 4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 4.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AEMA GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et

de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

#### AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

##### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AEMA GROUPE par votre Assemblée Générale du 14 décembre 2005 pour le cabinet GROUPE Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet FORVIS MAZARS.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GROUPE Y Audit était dans la 18<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet FORVIS MAZARS dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, dont quatre années pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 821-2 du Code de commerce.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas













*aéma*  
G R O U P E

GROUPE  
MUTUALISTE  
DE PROTECTION



**AÉMA GROUPE**

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM),  
entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe  
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,  
identifiée sous le numéro unique 493 754 261



[aemagroupe.fr](http://aemagroupe.fr)



[aema-groupe](https://www.linkedin.com/company/aema-groupe)



[aema\\_groupe](https://twitter.com/aema_groupe)